



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COMITÉ D'HYGIENE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

(C.H.S.C.T.A.)

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 avril 2016

RECTORAT
Secrétariat général
Direction des ressources humaines

Président :

M. Dupont, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines

Représentants des organisations syndicales :

Membres titulaires :

- Mme Bonnet, lycée Jacques Brel à Venissieux (FSU) ;
- M. Souveton, école publique Montaud à St Etienne, FSU ;
- M. Thibaud, SEGPA du collège Victor Schœlcher à Lyon, FSU ;
- M. Zami, lycée Chaplin Becquerel à Décines, FSU ;
- Mme Cert, Lycée Germaine Tillion à Saint-Bel, UNSA ;
- M. Senac, SEP du lycée Chaplin Becquerel à Décines, FO ;

Membres suppléants :

- Mme Rambaud, Collège les Pierres dorées au Bois d'Oingt, FSU ;
- Mme Valence, Lycée Parc Chabrières à Oullins ; FSU ;
- Mme Rouvière, collège François Truffaut, Rive-de-Gier, FSU ;

Assistaient également à la réunion :

- Mme le Docteur Butheau, médecin conseiller technique ;
- Mme Christine Barnavon, chargée de mission auprès du DRH ;
- M Daniel Bousquet, inspecteur santé et sécurité au travail ;
- M. Jean-Paul Tenant, conseiller de prévention académique ;
- Mme Brigitte Lewandoski, conseillère de prévention départementale de la Loire ;
- Mme Mejean, conseillère de prévention départementale du Rhône ;
- Mme Benaissa, psychologue du travail, Dispositif Ressources Humaines ;
- M Vebret, Division des Systèmes d'Information ;
- M Blondon, Division des Systèmes d'Information ;

Ordre du jour :

- compte rendu de la visite du 7 décembre
- compte rendu du CHSCT du 15 décembre
- présentation du registre de sécurité en ligne
- présentation du nouveau dispositif d'accompagnement des personnels pour favoriser le retour à l'emploi
- indicateurs QVT
- charte des relations humaines au travail
- groupes de travail sur accidents de travail
- visites CHSCT 2016

Le directeur des ressources humaines ouvre la séance et invite les membres à s'exprimer.

La FSU présente la déclaration suivante:

« En préambule, la FSU souligne que le CHSCT n'aurait pas pu se tenir en tout état de cause le 22 mars. Au-delà de la journée de mobilisation, les élus des personnels ne disposaient en temps et en heure des documents préparatoires.

A cette occasion, nous souhaitons rappeler quelques éléments permettant un bon fonctionnement et un travail plus efficace de cette instance :

- *une réunion de l'instance ne peut se tenir dans de bonnes conditions sans communication aux représentants des personnels au moins 8 jours avant des documents préparatoires.*
- *les 5 réunions de CHSCT sont réparties de manière équilibrée sur l'ensemble de l'année : octobre décembre février avril juin.*
- *en cas d'annulation d'une séance, le report doit être effectif dans les 15 jours*
- *une publication du calendrier prévisionnel des formations des membres du CHSCT*
- *pour les visites programmées, une répartition plus équilibrée sur l'année est indispensable.*

Par ailleurs, la FSU s'interroge sur la programmation des visites pour l'année 2016. Si la mise en ligne de l'auto questionnaire apporte un plus, il est nécessaire que les résultats statistiques et des questions ouvertes soient transmises 8 jours avant la visite.

Il convient par ailleurs de prévoir un temps de rédaction commun permettant que le compte rendu soit rédigé dans la quinzaine suivante.

Maintenant, la FSU demande des explications sur les raisons pour lesquelles sont reportées de séance en séance les conclusions sur les propositions concernant les conditions de travail sur les TZR, demandé par le CTA.

Pour ce qui concerne les points à l'ordre du jour de ce CHSCT, La FSU souligne l'urgence de finaliser le travail engagé depuis plusieurs années.

Les registres dématérialisés ou les enquêtes qvt sont des outils favorisant l'expression des personnels. L'information par l'employeur des personnels sur ces outils est indispensable.

A ce sujet, il serait utile de faire un point sur les modalités retenues pour la diffusion de l'affiche santé et sécurité des personnels.

L'analyse par le CHSCT des informations recueillies ou des causes des accidents de services devrait

nous permettre de préciser les programmes annuels de prévention.

Nous constatons qu'un nombre croissant de collègues nous contacte pour nous faire part des difficultés d'ordre conjoncturel ou institutionnel rencontrées dans l'exercice du métier. En effet, les conflits avec un supérieur hiérarchique ou entre pairs, les difficultés gestion d'élèves perturbateurs, les relations tendues avec les familles, la transformation des missions, la mise en place de réformes (École Collège Lycée) sont vécues comme une négation du métier et illustrent ce propos. Pour les personnels, il s'agit un désaveu en tant que concepteur de leur métier. Ces situations ne sont pas sans conséquence sur le climat et sur la santé des personnels au travail.

Nous nous interrogeons sur la prise en compte de ces dimensions dans l'ensemble des politiques académiques.

Dans le même temps, au regard de la réduction du nombre de médecin il devient de plus en plus difficile pour les personnels d'obtenir un rendez-vous. La situation ne peut pas rester en l'état. Il y a plus que jamais urgence à faire respecter les droits des personnels.

Nous demandons que le CHSCT soit informé des résultats de la publication des annonces de trois recrutements suite à l'avis du 2/11/2015. »

FO souhaite souligner les difficultés rencontrées par certains enseignants suite à la réforme du Baccalauréat professionnel Gestion-administration et leur impact sur les personnels.

- compte rendu du CHSCT du 15 décembre

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

- compte rendu de la visite du 7 décembre

Les membres estiment que les annexes au compte rendu devraient figurer dans le corps du document au même titre que les échanges avec les personnels pour une question de lisibilité et de cohérence et demandent à ce que les photos prises le jour de la visite soient intégrées au compte rendu. Ils demandent également que les diaporamas de synthèse des questionnaires avant visite, ainsi que les synthèses des champs d'expression libres soient intégrés aux comptes rendus. Ils souhaitent qu'un temps de travail destiné à la rédaction du compte rendu entre membres de la délégation soit organisé dans les 15 jours qui suivent la visite, et demandent d'avoir davantage de temps en séance pour échanger sur des propositions d'actions de prévention.

La FSU présente les propositions suivantes suite à la visite du collège :

« Suggestion 1

Le CHSCT constate la nécessité d'améliorer la pris en compte des demandes des usagers des locaux lors des restructurations, d'aménagements ou des constructions de locaux.

Il demande :

- *qu'un protocole fixe les modalités et contenus de la concertation entre les professionnels des locaux, les chefs d'établissements et de service et les services du rectorat ou des DDSEN*
- *que la concertation repose sur une démarche participative portant sur l'ensemble des éléments permettant d'améliorer les conditions de travail et la prévention des risques dans le cadre de l'élaboration ou de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques*
- *d'être informé au préalable des sites et services concernés par une restructuration ou une construction ainsi que du déroulement de la concertation.*

Suggestion 2

Dans le cadre des relations avec les collectivités territoriales, le CHSCT souligne l'importance de l'accompagnement des établissements, écoles et services par l'éducation nationale.

Cela suppose que :

- *des moyens soient déployés pour l'accompagnement des personnels en concertation avec les inspecteurs, le service de prévention académique des risques professionnels dont l'étude de la mise en place était inscrite au PAP 2015 par les services de l'éducation nationale ...*
- *le contenu du cahier des charges soit présenté au CHSCT et le cas échéant fasse l'objet d'un travail de réflexion*

Suggestion 3

Le CHSCT constate que l'évolution des publics conduit à une modification des conditions d'exercices des métiers des personnels.

Il demande que :

Les moyens des acteurs de l'éducation nationale aux services des élèves et des familles (infirmiers conseillers de santé, médecins, assistants sociaux, conseillers d'orientation...) soient assurés et renforcés.

Suggestion 4

La parole des professionnels soit entendue dans le cadre de la mise en place de la réforme : une évaluation des formations n'a pas été proposée aux stagiaires ; la réforme n'est pas concertée et ne s'appuie pas sur les problèmes actuels recensés dans les collèges ; elle risque donc d'amplifier les difficultés et dégrader les conditions de travail.

Le CHSCT demande que des formations entre pairs, des espaces de parole, soient proposées aux personnels sur le PAF pour analyser les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans l'évolution du métier.

Suggestion 5

Le CHSCT s'interroge sur les procédures et démarches entreprises par l'éducation nationale auprès des collectivités locales lorsque des situations de blocage apparaissent : budget, travaux, insuffisant, entretien des locaux) ou la mise en place des ppms.

Il demande qu'un soutien soit prévu de la part du Rectorat pour assurer de la médiation, de l'analyse, de l'aide à la rédaction...

Suggestion 6

Au niveau de l'établissement, il apparaît que la configuration des locaux collectifs et l'utilisation de pro note conduisent à un isolement plus important des personnels ou à un regroupement sur des bases uniquement disciplinaires.

Le CHSCT souligne l'importance de poursuivre la réflexion et de trouver une organisation de l'espace et du travail favorisant les échanges entre les différents personnels de l'établissement.

Il demande qu'un espace central dans l'établissement soit libéré pour permettre les échanges et le travail collectif. »

Le directeur des ressources humaines estime que le renvoi vers des annexes est cohérent avec la présentation des circulaires qui doivent véhiculer une grande quantité d'informations. Pour cette visite, les annexes seront rebaptisées documents. Pour les visites suivantes, les commentaires pourront être intégrés au texte. Le directeur des ressources humaines est d'accord pour que les diaporamas de synthèse soient annexés au compte rendu, et pour que les synthèses des champs d'expression libre soient communiquées aux membres du CHSCT mais pas le verbatim qui permettrait de reconnaître les membres du personnel qui se sont exprimés.

Le compte rendu de visite est adopté sous réserve des modifications validées par le directeur des ressources humaines, et pour que les propositions de la FSU figurent au compte rendu.

- présentation du registre de sécurité en ligne

Les évolutions du registre ont été présentées par le service informatique du rectorat ; cette application est maintenant opérationnelle et sera ouverte aux personnels dès la prochaine rentrée scolaire. Une information des chefs d'établissements sur les dispositifs de santé et de sécurité, qui comprendra la présentation des registres dématérialisés est prévue, en accord avec le proviseur vie scolaire académique.

- présentation du nouveau dispositif d'accompagnement des personnels pour favoriser le retour à l'emploi

La psychologue du travail du dispositif ressources humaines a présenté l'expérimentation en cours du dispositif d'accompagnement des personnels pour favoriser le retour à l'emploi (voir diaporama en annexe 1). Ce dispositif, qui est une adaptation d'un dispositif initié par la CARSAT du Nord Pas de Calais, est destiné aux personnels éloignés de l'emploi, avec pour objectif de maintenir ou de recréer un lien avec l'institution.

Le médecin conseiller technique regrette de ne pas avoir été associée à ce dispositif, et estime que la participation des personnels nécessite une expertise médicale pour se prononcer d'une part sur le bénéfice de ces groupes de parole en fonction des pathologies des personnes, d'autre part sur d'éventuelles incompatibilités avec d'autres thérapies de groupe suivies dans le cadre du parcours de soin des personnels.

- indicateurs QVT

Le directeur des ressources humaines présente les conclusions des résultats du test du questionnaire dans deux importants services du rectorat dont le taux de réponse est de 76,3% pour les réponses à toutes les questions, et atteint 82,7% si l'on comptabilise les réponses partielles. L'évaluation du questionnaire par les répondants est très satisfaisante, seules quelques propositions de réponses aux questions doivent être modifiées. Le questionnaire est donc maintenant opérationnel et pourra être déployé soit d'ici la fin de l'année scolaire, soit à partir de la prochaine rentrée. Une cellule de veille sera constituée pour analyser les réponses aux questionnaires et proposer des actions de prévention.

L'inspecteur santé et sécurité au travail souhaite rappeler l'objectif de cette cellule de veille qui concerne la mise en œuvre d'actions de prévention primaire des RPS.

- charte des relations humaines au travail

Ce point est reporté à la prochaine réunion du comité.

– groupes de travail sur accidents de travail

Le CHSCT académique a souhaité travailler sur les accidents de travail de manière à identifier des actions de prévention. Un accès à la base ANAGRAM a été ouvert au conseiller de prévention académique qui a pu consulter les données figurant dans cette base. Ce dernier explique que seules les rubriques nécessaires à la gestion financière des accidents sont saisies par les services gestionnaires, et présente les statistiques des 5 dernières années. Il explique que les chiffres présentés intègrent tous les personnels de l'académie, y compris les personnels enseignant du privé sous contrat, qu'il n'est pas possible d'extraire de la base. La conclusion de la présentation est que les données de cette base ne sont pas assez détaillées pour alimenter les réflexions d'un groupe de travail du CHSCT.

Le directeur des ressources humaines s'interroge sur la possibilité matérielle pour les services gestionnaires de renseigner de manière plus complète cette base. Il rappelle son accord pour que ce groupe de travail se réunisse à la prochaine rentrée scolaire.

Le médecin conseiller technique propose qu'un vademecum à destination des personnels soit diffusé pour les informer sur les accidents de service.

– Visites CHSCT 2016

Les représentants des personnels regrettent qu'aucune visite n'ait été organisée depuis le mois de décembre, malgré plusieurs dates annoncées qui ont été reportées.

Le directeur des ressources humaines explique que pour faciliter l'organisation des visites en cas d'indisponibilité de sa part, il a sollicité la secrétaire générale adjointe, directrice du pôle affaires générales, financières et de la modernisation, qui a été directrice des ressources humaines de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Il regrette que malgré cette initiative, des changements d'agenda imposés par des contraintes ministérielles n'aient pas permis d'assurer ces visites, et rappelle l'importance que la délégation soit conduite par un représentant de la rectrice qui soit en mesure d'apporter des réponses aux questions posées par les personnels.

La FSU demande à ce que deux avis concernant la réforme du collège soient soumis au vote du comité.

Monsieur le directeur des ressources humaines donne son accord.

Avis n°1 : compléments de services :

« Le CHSCT académique constate que le nombre d'enseignants en service partagé sur trois établissements pourraient augmenter à la rentrée 2016, suite à la réforme du collège, et, pour les enseignants en langues vivantes, à la suppression des classes bi-langues. Nous savons que ce type de configuration impacte de manière forte la santé des personnels : travail éclaté sur plusieurs établissements avec l'adaptation nécessaire aux règles, au fonctionnement de chacun, d'autant plus quand il s'agit de différents types d'établissements (lycée, collège, lycée professionnel).

Le CHSCT académique demande à ce que ces petits compléments soient supprimés et que les heures ainsi dégagées puissent permettre à ces personnels de bénéficier de leur heure de décharge et de fonctionner avec des effectifs réduits en langue vivante. »

Résultats du vote :

Pour : 5

Abstention : 1

L'avis n°1 est adopté.

Avis n°2 : réforme bi-langues

« Le CHSCT académique réuni le 29 avril 2016, dans le cadre de la réforme du collège, du fait de la suppression de classes bi-langues, du latin de l'imposition des EPI..., considère que les conditions d'exercice des enseignants de langues notamment, seront fortement dégradées.

En conséquence, le CHSCT académique préconise :

- l'annulation des suppressions de postes de langues, des mesures de cartes scolaires induites, ainsi que les compléments de services imposés.*
- le rétablissement de l'enseignement en classe bi-langues comme cela a été acté dans l'académie de Paris. »*

Résultats du vote :

Pour : 5

Contre : 1

L'avis n°2 est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur des ressources humaines remercie les participants et clôt la séance.

Fait à Lyon, le 7 novembre 2016

Le secrétaire du CHSCT

Le président de séance

SIGNÉ

SIGNÉ

Marc Souveton

Bruno Dupont